

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme MALECKY, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ADNOT. M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme CHARPENTIER, Mme MALECKY et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme DA SILVA, M. HEWAK et M. DE ALMEIDA.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Décisions budgétaires modificatives

SV/N° 2022 - 06 – 07

Sur proposition du Maire et après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – accepte les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Section d'investissement				
Opération 900119 Prétoire				
Dépenses	Articles			
	2313	Constructions	+	1 000 €
Opération 900121 Mise en lumière de la chapelle - Couvent des Récollets				
Dépenses	Article			
	2313	Constructions	+	8 000 €
Opération 900046 Clos Martin				
Dépenses	Article			
	2313	Constructions	-	9 000 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Pour : 23
Contre :
Abstentions :